

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 30 mai 2022 à 19H00

Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Nino MANZINI, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Gwennaëlle BOMBART, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins.
Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Conseillers

POINTS URGENTS

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

Objet n°43 - Questions orales de la Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN relatives à l'accès pour les personnes porteuses de handicap au hall sportif du Champ de la Lune et au suivi du manque de places dans les crèches

Les membres du Conseil communal prennent connaissance des questions orales de Madame la Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN relatives

1) au suivi de l'accès pour les personnes porteuses de handicap au hall sportif du Champ de la Lune.

Plusieurs de nos concitoyens m'ont interpellée sur l'accessibilité du hall sportif situé au Champ de la Lune pour les personnes à mobilité réduite. Par cette question, je souhaite donc me faire le relais de leurs observations auprès du Conseil.

En effet, malgré l'obtention du label « handicity » et la volonté – inscrite dans la déclaration de politique communale – de développer des actions, le hall sportif du Champ de la Lune s'avère très difficile d'accès et peu accueillant pour les personnes porteuses d'un handicap.

Voici quelques exemples pour appuyer ce constat :

- Parmi les 125 places de parking disponibles sur le site, aucune n'est réservée aux personnes en situation de handicap.
- Une fois « l'obstacle » parking franchi, il est impossible de compter sur un trottoir adapté afin de pouvoir rejoindre l'entrée de la salle. La hauteur du seuil de celle-ci est faible (2cm)

mais elle ne permet pas de faire passer une chaise roulante adaptée à une pratique sportive.

- Les douches voient, quant à elles, leur accès restreint par une « bordure » de 15cm de haut. Ces obstacles obligent ainsi l'utilisateur par trois fois à descendre de sa chaise, passer l'obstacle et y reprendre place.
- Enfin, une toilette réservée aux personnes en situation de handicap existe bien mais elle n'est pas signalée, sert de placard à balais et se trouve dans un état déplorable.

Monsieur le Bourgmestre, mes questions sont donc les suivantes :

- Dans le cadre de notre attachement au label handicity et de la poursuite des actions en faveur de l'accès aux personnes à mobilité réduite, tel que cela figure dans la déclaration de politique communale, envisagez-vous d'accroître l'accessibilité et l'accueil des personnes porteuses d'un handicap sur le site du Champ de la Lune ?
- Serait-il possible d'effectuer, dans un premier temps, certains travaux d'adaptation et de rénovation, à première vue peu coûteux, afin d'améliorer l'accès et le confort de ces personnes ?
- Serait-il possible également de prévoir quelques places de parking PMR à proximité directe de la porte d'entrée latérale du hall ?
- Pour quand pouvons-nous espérer voir ces aménagements nécessaires se concrétiser ?

Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE répond à la question orale

Je réponds en ma qualité d'échevin des sports et sous le regard de Ludivine PAPLEUX en sa qualité d'échevine de l'égalité des chances. J'ai d'ailleurs fait avec elle le tour des bâtiments. Il faut constater que souvent on ne voit pas ce qui est fait mais que ce qui n'est pas fait. La piscine est un exemple d'accueil PMR pour l'accessibilité, les douches et qui est très apprécié. Mais rien n'est parfait.

Pour le hall sportif, c'est vrai, il est vieillot, vétuste. Un budget est prévu pour l'an prochain afin de faire des rénovations du hall. Nous avons une réunion chez le ministre ce jeudi pour plaider nos différents dossiers. Non pas avec des petits travaux de rénovation mais avec un plan d'envergure pour être rénové et adapté pour une réelle accessibilité pour tous et toutes. Il y a une place PMR au niveau du chalet latéral du hall de sport. C'est vrai que l'autre place de parking est réservée au personnel mais que l'on pourrait maximiser ces places.

Le hall est aussi amené à faire un d'autres projets et à mettre en place un plan général de mobilité au Champ de la lune. Ces projets mettent malheureusement un peu de temps.

Ces projets sont mis en œuvre et Eric BERTEAU peut aussi être garant du suivi au sein du CA de la RCA.

2. au suivi du manque de places dans les crèches.

De nombreux jeunes parents nous interpellent régulièrement pour nous signaler que le fait de faire garder un bébé est un véritable casse-tête dans notre ville.

En effet, les listes d'attente dans les crèches imposent des délais qui dépassent parfois un an, c'est affolant. Les « nounous » qui fournissent un service plus individualisé mais aussi parfois plus coûteux sont elles aussi souvent dépassées par les demandes. Bref... les places sont rares.

Pourtant, notre Ville ne cesse de grandir. Mais comment envisager d'accueillir encore de nouveaux Brainois alors que notre Ville ne peut pas garantir à tous ces jeunes parents un service de garde d'enfants suffisant.

Mes questions sont dès lors les suivantes :

- Combien de places en crèche existe-t-il actuellement sur Braine et ses villages ?
- La création d'espace d'accueil pour les tout-petits est-elle prise en compte par le Collège lors de la définition de charges d'urbanisme pour les nouvelles constructions ? Actuellement une telle charge d'urbanisme a-t-elle déjà été soumise à un promoteur ?
- Le Collège envisage-t-il d'augmenter le nombre de places en crèche ? Si oui comment ? De combien de places ? Et pour quand pouvons-nous espérer voir ces nouvelles places être créées ?

Madame La Présidente du CPAS en charge des matières scabinales de la petite enfance répond à la question

Pour l'instant nous avons 124 places sur deux crèches : Doreymi et « il était une fois ». Les fermetures des MCAE ont été intégrées dans la nouvelle crèche. Au niveau des « dents de lait », une accueillante y est installée et a une moyenne de 8 enfants en accueil. L'ancienne MCAE d'Hennuyères est en phase de réalisation puisque le dossier se termine et qu'une personne va reprendre l'activité sous forme d'ASBL. Elle pourra accueillir 14 enfants. Tout est en ordre au niveau ONE et l'activité va voir le jour rapidement.

Les accueillantes à domicile, même si l'activité a été transférée à Ecaussinnes, maintiennent leur nombre d'enfants accueillis sur Braine-le-Comte. Mieux, nous avons d'ailleurs reçu deux nouvelles demandes.

En ce qui concerne un nouvel espace d'accueil, la question est posée un peu trop tôt car le point est inscrit au Collège de ce jeudi. Dans le cadre du plan cigogne, 3.143 places seront créées en Wallonie et vise deux axes.

Le premier consiste à la création d'une nouvelle crèche ou d'une extension d'une crèche existante. Les projets doivent être entrés pour septembre 2022 avec une ouverture de l'infrastructure au plus tard pour 2026.

La problématique, c'est que nous avons 1.756 places pour des plans de relance adressés à des communes qui ont des faibles niveaux d'accueil. Nous ne sommes pas dedans.

Reste alors le deuxième axe qui comprend 1.386 places réparties au niveau des arrondissements. Dans le nôtre, il n'y a que 29 places à pourvoir.

Si d'autres villes ne rentrent pas de projets, alors cela est mis dans un pot commun et donc nous pourrions récupérer des points qui ne seraient pas utilisés dans les autres arrondissements. Ce plan est le plus avantageux que nous ayons eu jusqu'à présent car il permet de financer des investissements à hauteur de 41.000 € par enfant et si on crée une nouvelle crèche, il faut une capacité minimale de 60 enfants. Mais les places sont chères et on ne sait pas si nous pourrions accéder aux subventions

Au niveau financement du personnel, nous avons 1,5 ETP APE par 7 enfants. C'est une décision qui sera prise en Collège ce jeudi.

La Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN utilise son droit de réponse.

Il est important que ces infrastructures soient intégrées dans les projets. Je suis contente qu'il y ait une réponse à l'appel à projets. Ma question n'est pas une critique mais, au nom des nouveaux habitants qui s'installent, c'est important de savoir qu'il y aura aussi les moyens d'accueillir leurs enfants.